



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux Référence: RAAT 27LAS0202

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 Norme NF X 46-020 d'août 2017

Le 18/03/2021



Bien: Appartement

Adresse: 33 rue PAUL VIGNY 77160 PROVINS

Numéro de lot : 27LAS0202 Référence Cadastrale : NC

PROPRIETAIRE

HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. PAYS DE LA BRIE 29 SQUARE MONTMIRAIL 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

DEMANDEUR

HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. PAYS DE LA BRIE 29 SQUARE MONTMIRAIL 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Appartement

Réf. Cadastrale : NC

Adresse: 33 rue PAUL VIGNY 77160 PROVINS

Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui

Propriétaire:

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Date de visite: 18/03/2021

Opérateur de repérage : Rabah AYOUAZ

Ce rapport ne peut être utilisé que dans son intégralité.

Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT Expertises et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé - tout contrevenant encours des sanctions pénales et des dommages et intérêts.





Référence: RAAT_27LAS0202

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : RAAT_27LAS0202

.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :				
Propriétaire de l'immeuble :				
Demeurant :				
Représenté par :				
Commanditaire du repérage :				
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur Rabah AYOUAZ			
Nom et adresse de l'entreprise :	SOCOBAT-EXPERTISES 54 rue gabriel pé	ri 92120 MONTROUGE		
N° de Siret :	45307976600037			
RCP-compagnie-n° de police :	AXA - 5411202104			
Nom et prenom de l'opérateur de repérage :	Rabah AYOUAZ			
N° de Certification :	C017-SE04-2017			
Date d'expiration de la certification :	08/01/2023			
Organisme certificateur :	QUALIT COMPETENCES CERTIFICATIONS			
1.3 Identification complète de l	'immeuble concerné :			
Dénomination :	Bâtiment			
Adresse complète :	33 rue PAUL VIGNY 77160 PROVINS			
Référence Cadastrale :	NC			
1.4 Identification du Bâtiment o	concerné :			
Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : Non communiquée	Construction : Non communiquée		
Fonction principale du bâtiment :	Appartement			
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :				

Signataire du rapport Signature et Visa Opérateur de repérage : Rabah AYOUAZ SOCOBAT-EXPERTISES Le 30/03/2021

miante





SOMMAIRE

DESCRIPTION DE LA MISSION	2
OBJET DE LA MISSION :	2
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	2
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	2
IDENTIFICATION DU BATIMENT CONCERNE :	2
SIGNATAIRE DU RAPPORT	2
PROGRAMME DE TRAVAUX	5
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE	6
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	6
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES / LOCAUX A INVESTIGUER	
PROGRAMME DE REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020	6
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES	
RESULTATS DU REPERAGE	8
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :	
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES	
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANTS DE L'AMIANTE REPERES	
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE	
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS	16
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE	18
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE	25





CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

N° du local	Localisation	materiau	Etage		référence du prélèvement	Référence (ZPSO)
3	Salle d'eau	Colle - Linoleum	2ème	Résultat d'analyse	P006	Z006
4	Cuisine	Colle - Linoleum	2ème	Résultat d'analyse	P010	Z010
7	Ohambaa maa	Peinture d'an	Résultat d'analyse	P003	Z003	
/	Chambre n°1	Colle - Linoleum	2ème	Résultat d'analyse	P001	Z001
8	Chambre n°2	Enduit / Plâtre - Peinture	2ème	Résultat d'analyse	P003	Z003

Exclusions

Néant





2 Programme de Travaux

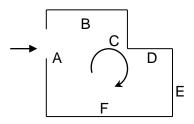
Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

SOL : CUISINE/SDB/CHAMBRE 1 MUR : SDB/CHAMBRE1/CHAMBRE2

PLAFOND: SDB/SEJOUR

Intitulé

Sens du repérage pour évaluer un local :



Remarques:

Les prélèvements et sondages ont été effectués dans des endroits peu visibles afin d'éviter au maximum les dégradations visuelles et matérielles. Ils ont été systématiquement surfactés et/ou rebouchés avec un enduit blanc. Par ailleurs ces prélèvements ont été effectués le plus souvent et autant que possible sur des parties déjà détériorées.

La Société SOCOBAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage avant travaux, sur les éléments constitutifs du bâtiment, en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble.

L'inspection porte sur les matériaux et produits des composants de la construction, avec dépose éventuelle de revêtement de sol et/ou plafond, démolition de coffrage, prélèvements et analyses, sans manipulation importante de mobilier, et est limitée aux parties visibles et accessibles à la date de l'inspection.

Le maitre d'ouvrage devant nous fournir l'accessibilité à l'ensemble des locaux et parties du bâtiment, les locaux n'ayant pu être visités feront l'objet d'une étude complémentaire.

Dans le cadre des futurs travaux qui nous ont été décrits, des prélèvements sur toute l'épaisseur des matériaux concernés ont été réalisés, tout en veillant à l'homogénéité des zones inspectées afin de ne pas effectuer de prélèvements inutiles.

Ces repérages sont réalisés suivant l'arrêté du 16 juillet 2019 et la Norme NF X46-020 version 2017





3 Cadre de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Parties d'immeuble concernées / Locaux à investiguer

Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
Entrée	2ème	1
WC	2ème	2
Salle d'eau	2ème	3
Cuisine	2ème	4
Séjour	2ème	5
Balcon	2ème	6
Chambre n°1	2ème	7
Chambre n°2	2ème	8

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 iuillet 2019 :

3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

4 Conditions de réalisation du repérage

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant





4.4 Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages suivantes :

Z001: Plancher Colle Linoleum (continue: NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Chambre n°1	Plancher	Colle - Linoleum	

Z002: Cloisons Enduit / Plâtre Peinture (continue : NON)

`			
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Chambre n°1	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture	
Chambre n°2	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture	

Z003: Mur Enduit / Plâtre Peinture (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Chambre n°1	Mur	Enduit / Plâtre - Peinture	
Chambre n°2	Mur	Enduit / Plâtre - Peinture	

Z004: mur façade Enduit / Plâtre Peinture (continue: NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Chambre n°1	mur façade	Enduit / Plâtre - Peinture	
Chambre n°2	mur façade	Enduit / Plâtre - Peinture	

Z005: Plafond Enduit / Plâtre Peinture (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Séjour	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	





Z006 : Plancher Colle Linoleum (continue : NON)					
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)		
Salle d'eau	Plancher	Colle - Linoleum			
Z007 : Cloisons Enduit / Plâtre Peinture (contin	ue : NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)		
Salle d'eau	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture			
Z008 : Mur Enduit / Plâtre Peinture (continue :	NON)		•		
2006 : Mul Eriduit / Flatte Felliture (Continue : 1	NON)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)		
Salle d'eau	Mur				
Z009 : Plafond Enduit / Plâtre Peinture (continu	ie · NON)				
2003 . Flatoria Eridate / Flatte Ferritare (Continue	. 14014)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)		
Salle d'eau	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture			
Z010 : Plancher Colle Linoleum (continue : NO	N)				
ZOTO . Flamoter Cone Emolecum (continue : 140	114)				
Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)		
Cuisine	Plancher	Colle - Linoleum			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
5 Résultats du repérage					
5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :					
	Titre				

Programme de travaux





5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	état de dégradation abrégé	Estimation de la quantité
		A, D	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P007)	Non	MD	
Salle d'eau	2ème	B, C	Mur	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P008)	Non	MD	
		Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P009)	Non	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P006)	Oui	MD	
Cuisine	2ème	Sol	Plancher	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P010)	Oui	MD	
Séjour	2ème	Plafond	Plafond	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	Non	MD	
		A, B, E, F	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
Chambre n°1	2ème	С	Mur	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	Oui	MD	
		Sol	Plancher	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	Oui	MD	
		D	mur façade	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	
		A, B	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
Chambre n°2	2ème	С	mur façade	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	
		D	Mur	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	Oui	MD	

5.3 Liste des matériaux et produits contenants de l'amiante repérés

Eléments contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Elément	Zone	Matériau / Produit	Méthode	référence du prélèvem ent	dégradati	(AVT2019) Quantifica tion
3	Salle d'eau	Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P006)	P006	MD	
4	Cuisine	Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P010)	P010	MD	
7	Chambre n°1	Mur	С	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	P003	MD	
,	Chambre n'1	Plancher	Sol	Colle - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	P001	MD	

RAAT_27LAS0202 A 9/31





N° I ocal	Locai	Elément	Zone	Matériau / Produit	Méthodo	référence du prélèvem ent	dégradati	(AVT2019) Quantifica tion
8	Chambre n°2	Mur	D	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	P003	MD	

5.4 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.





ANNEXE: Fiches d'identification et de cotation

PRELEVEMENT: P001 Emplacement Nom du client Numéro de dossier RAAT_27LAS0202 Plancher - Sol Nom de l'opérateur Rabah AYOUAZ 18/03/2021 Résultat amiante President Emplacement Localisation 2ème - Chambre n°1 Plancher - Sol Matériau Colle - Linoleum Résultat amiante

PRELEVEMENT : P002 Emplacement

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation		
	RAAT_27LAS0202	2ème - Chambre n°1 Cloisons - A, B, E, F		
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau		
Rabah AYOUAZ	18/03/2021	Enduit / Plâtre - Peinture		
	Résultat amiante			
	absence d'amiante			







	PRELEVEMENT: P004	
	Emplacement	
	A STATE AND AND AND ASSESSMENT	
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Nom du client	Numéro de dossier RAAT_27LAS0202	2ème - Chambre n°1
Nom du client Nom de l'opérateur		
	RAAT_27LAS0202	2ème - Chambre n°1 mur façade - D
Nom de l'opérateur	RAAT_27LAS0202 Date de prélèvement	2ème - Chambre n°1 mur façade - D Matériau





PRELEVEMENT: P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation			
	DAAT 271 AC0202	2ème - Séjour			
	RAAT_27LAS0202	Plafond - Plafond			
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau			
Rabah AYOUAZ	18/03/2021	Enduit / Plâtre - Peinture			
Résultat amiante					
absence d'amiante					

PRELEVEMENT: P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation		
	RAAT 27LAS0202	2ème - Salle d'eau		
	11AA1_27 EA00202	Plancher - Sol		
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau		
Rabah AYOUAZ	18/03/2021	Colle - Linoleum		
Páquitat amignto				

Résultat amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)





PRELEVEMENT: P007

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation			
	DAAT 271 AC0202	2ème - Salle d'eau			
	RAAT_27LAS0202	Cloisons - A, D			
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau			
Rabah AYOUAZ	18/03/2021	Enduit / Plâtre - Peinture			
Résultat amiante					
absence d'amiante					

PRELEVEMENT: P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation			
	RAAT_27LAS0202	2ème - Salle d'eau Mur - B, C			
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau			
Rabah AYOUAZ	18/03/2021	Enduit / Plâtre - Peinture			
Résultat amiante					
	absence d'amiante				





PRELEVEMENT: P009

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation			
	RAAT_27LAS0202	2ème - Salle d'eau Plafond - Plafond			
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau			
Rabah AYOUAZ	18/03/2021	Enduit / Plâtre - Peinture			
Résultat amiante					
absence d'amiante					

PRELEVEMENT: P010

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation		
	RAAT 27LAS0202	2ème - Cuisine		
	RAA1_2/LA30202	Plancher - Sol		
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau		
Rabah AYOUAZ	18/03/2021	Colle - Linoleum		
Décultot emiente				

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)

Résultat amiante

niante

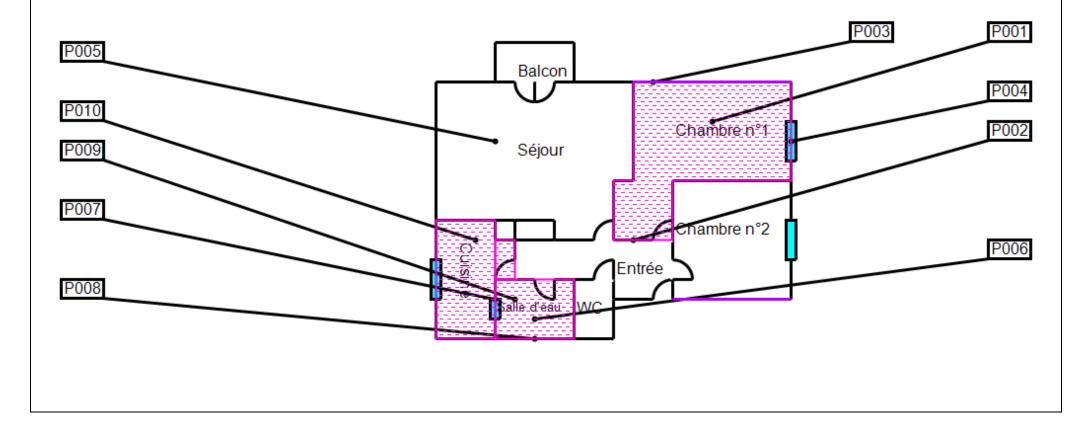




ANNEXE : Plans et/ou Croquis

SOCOBAT Experiess		Pla	anche de repérage		
Client :	lient:		Titre :	Croquis N°1	
N° dossier :	RAAT_27LAS0202			Bâtiment	
N° planche :	1/1	Version: 0	Adresse :	33 rue PAUL VIGNY	
Type:	Croquis			77160 PROVINS	
Date: 30/03/2021		Localisation / Bâtiment :			
Interveant : Rabah AYOUAZ		Niveau:			
Origine du plan :	Cabinet de diagnostic	S	Commentaire :		









ANNEXE: Procès verbaux d'analyse

PV 00720210300515644



Analyses pour le Bâtiment

A.R.C SOCOBAT EXPERTISES Monsieur Rabah AYOUAZ 54 Rue Gabriel Péri 92120 MONTROUGE

Notre référence : AR-21-LH-015605-01

Numéro de dossier : 21H008082

Référence de dossier :

RAAT_27LAS0202 A - Bâtiment 33 rue PAUL VIGNY 77160 PROVINS

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 21H008082-001 Référence P001-2ème Chambre n°1 Sol Plancher Colle Linoleum, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H008082-002 Référence P002-2ème Chambre n°1 A, B, E, F Cloisons Enduit / Plâtre -Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H008082-003 Référence P003-2ème Chambre n°1 C Mur Enduit / Plâtre Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H008082-004 Référence P004-2ème Chambre n°1 D mur façade Enduit / Plâtre Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H008082-005 Référence P005-2ème Séjour Plafond Plafond Enduit / Plâtre Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- Nº 21H008082-006 Référence P006-2ème Salle d'eau Sol Plancher Colle Linoleum, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- <u>N° 21H008082-007</u> Référence *P007-2ème Salle d'eau A, D Cloisons Enduit / Plâtre Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H008082-008 Référence P008-2ème Salle d'eau B, C Mur Enduit / Plâtre Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment IIe de France SAS
117, Quai de Valmy
F-75484 Paris Cedex 10
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 8 98 16 53 1 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B







Analyses pour le Bâtiment

 Nº 21H008082-009 - Référence P009-2ème - Salle d'eau - Plafond - Plafond - Enduit / Plâtre - Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- <u>N° 21H008082-010</u> - Référence *P010-2ème - Cuisine - Sol - Plancher - Colle - Linoleum*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment IIe de France SAS

117, Quai de Valmy
F-75464 Paris Cedex 10

Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 83 16 53 1 - Sine Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B







EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT ILE DE FRANCE SAS Analyses IDF 117 Quai de Valmy 75010 Paris

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-022748-01 Référence laboratoire N° : 21EK037950

Reçu au laboratoire le : 24/03/2021

Date d'analyse : 26/03/2021 Référence dossier Client:21H008082 - RAAT_27LAS0202 A - Bâtiment 33 rue PAUL VIGNY 77160 PROVINS

Page1/4 Date d'émission de rapport : 27/03/2021 15:40

Référence de suivi du dossier N° : 21H008082 Date de réception :22/03/2021

N°	Dátássas sligat	Référence client Description visuelle		Prép	paration	Résultats	
éch.	Reference chem		utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Resultats	
001	21H008082-001 - P001-2ème - Chambre n°1 - Sol - Plancher - Colle - Linoleum	Matériau souple de type revêtement de sol (marron)	MET /C3DM	1./ 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées	
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type dalle de sol (bitumineux) (noir)(i)	MOLP / UHU6	2 / 2	17	Fibres d'amiante de type chrysotile	
002	21H008082-002 - P002-2ème - Chambre n°1 - A, B, E, F - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (rouge) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / C3DM	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées	
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET /C3DM	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées	
003	21H008082-003 - P003-2ème - Chambre n°1 - C - Mur - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (bleu) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / C3DM	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile	
3)	3	(gris)			traitement)	5	

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.









RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Date d'émission de rapport : 27/03/2021 15:40

Page2/4

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-022748-01 Référence laboratoire N° : 21EK037950 Reçu au laboratoire le : 24/03/2021 Date d'analyse : 26/03/2021

Référence de suivi du dossier N° : 21H008082 Date de réception :22/03/2021

Référence dossier Client:21H008082 - RAAT_27LAS0202 A - Bâtiment 33 rue PAUL VIGNY 77160 PROVINS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		D/
		Description visuelle		Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Résultats
(1)	21H008082-004 - P004-2ème - Chambre n°1 - D - mur façade - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc); matériau de type colle (jaune); matériau semi-dur (gris); matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET /C6PH	1/1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	21H008082-005 - P005-2ème - Séjour - Plafond - Plafond - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc); matériau de type colle (jaune); matériau semi-dur (gris); matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET /C3DM	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	21H008082-006 - P006-2ème - Salle d''eau - Sol - Plancher - Colle - Linoleum	Matériau souple de type revêtement de sol (vert)	MET /C6PH	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type dalle de sol (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (beige)(i)	MOLP / UHU6	2 / 2	*1	Fibres d'amiante de type chrysotile
007	21H008082-007 - P007-2ème - Salle d''eau - A, D - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET /C3DM	1/1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.









RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-022748-01

Date d'émission de rapport : 27/03/2021 15:40

Page3/4

Référence laboratoire № : 21EK037950 Reçu au laboratoire le : 24/03/2021 Date d'analyse : 26/03/2021

Référence de suivi du dossier N° : 21H008082 Date de réception :22/03/2021

Référence dossier Client:21H008082 - RAAT_27LAS0202 A - Bâtiment 33 rue PAUL VIGNY 77160 PROVINS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		D/- 8-4-
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Résultats
800	21H008082-008 - P008-2ème - Salle d''eau - B, C - Mur - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (bleu) (foncé) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / C3DM	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	21H008082-009 - P009-2ème - Salle d''eau - Plafond - Plafond - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET /C3DM	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	P010-2ème - Cuisine - Sol - Plancher - Colle - Linoleum	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / C3DM	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) en traces ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	MET / C3DM	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	MOLP / UHU6	2 / 2	65 A	Fibres d'amiante de type chrysotile

Observation(s) échantillon(s)

(1) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Observation(s) couche(s)

Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau semi-dur de type dalle de sol (bitumineux) (noir). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.









RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-022748-01

Date d'émission de rapport : 27/03/2021 15:40

Page4/4

Référence laboratoire N° : 21EK037950 Reçu au laboratoire le : 24/03/2021

Référence de suivi du dossier N° : 21H008082 Date de réception :22/03/2021

Date d'analyse : 26/03/2021

Référence dossier Client:21H008082 - RAAT_27LAS0202 A - Bâtiment 33 rue PAUL VIGNY 77160 PROVINS

Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2, P-MO-SOP3291: version 0 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars

Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la non : NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 6 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

NB 1: Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du

rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse. NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/. NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

Validé et approuvé par :

Catarina Faria microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.







CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

M. AYOUAZ Rabah sous le numéro : C017-SE04-2017

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANC <mark>E ENERGETIQUE (SANS MENTION)</mark>	Du 09/01/2018 Au 08/01/2023
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEUR <mark>ES</mark> DE GAZ	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTR <mark>IQUES</mark> DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQ <mark>UES D'EXPOSITION AU PLO</mark> MB	Du 19/06/2017 Au 18/06/2022
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 19/04/2017 Au 18/04/2022
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 03/07/2017 Au 02/07/2022

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

"Arrêté au 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au piomb ou agréées pour réaliser d'es diagnostics pionts dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifie par l'arrêté du 27 décembre 2011; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques possibles de repérage et de diagnostic compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans les timmeubles batis et les critères d'accréditation des organismes de certification, Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères d'accréditation des organismes de certification des organismes de certification des organismes de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de perconnación de la réplace de l

Délivré à Thionville, le 09/01/2018 Pour QUALIT'COMPETENCES LAROUZ Soufian, Responsable Certification



QUALITICOMPETENCES

MATTHEWAY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur www.cofrac.fr

SAINT HONORE AUDIT - 16, rue Villars - 57 100 THIONVILLE

Tél : 05 81 10 04 61 - Fax : 03 82 83 38 07 - mail : contact@qualit-competences.com

SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville Ti 788 973 543 - N° de gestion 2015 8 12- Code NAF : 8559A





ANNEXE: Attestation d'assurance

Votre Agent Général M BEGUINOT HERVE ROND POINT DU PEROLLIER 29 CHEMIN DE VILLENEUVE 69130 ECULLY

04 37 50 28 80

N°ORIAS **08 045 454 (HERVE BEGUINOT)** Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SARL, ARC SOCOBAT EXPERTISES 17 CHEMIN DU CHARROI 69300 CALUIRE ET CUIRE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 17/02/2020

Vos références

Contrat 5411202104 Client 3718006904 Date du courrier 3 février 2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que : ARC SOCOBAT EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5411202104** ayant pris effet le **17/02/2020.**Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n°1: Diagnostics règlementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation

AXA France IARD. S.A. su capital de 214 799 030 ×, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautairs nº FR 14 22 057 460 • Entreprises régies par le Code desAssurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – ert. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances





- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique
- L'information sur la présence d'un risque de mérule

Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre règlementaire
- Etat parasitaire
- Loi Carrez
- · Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Etat des lieux
- L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
- Mesurage Loi Boutin
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant relocation
- Diagnostic amiante avant-vente
- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic Déchets





- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- · Analyse QAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie
- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.
 A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.
 Il est précisé que :

l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.

- Diagnostic technique global, les missions de maîtrise duvre construction restant exclues de la garantie du contrat.

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

Activité nº3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.





La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/01/2021 au 01/07/2021 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie Directeur Général Délégué



AXA France JARD. S.A. au capital de 214 799 030 x. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460* AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Panis. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 * AXA Assurances JARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents at risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 * AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 * Sièges socieux : 313 Terrasses de l'Arche 97277 Manterre cedex enthretinises régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261 C CGT – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.





Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en ⁶	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties"ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance	
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance	

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €	
Faute inexcusable (dommages corporels)	2 000 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	2 500 000 € par année d'assurance	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	1 200 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	300 000 € par sinistre	

C.G.: Conditions Générales du contrat.

AXA France JARD. S.A. au capital de 214 799 030 x. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460* AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Panis. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 * AXA Assurances JARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents at risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 * AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 * Sièges socieux : 313 Terrasses de l'Arche 97277 Manterre cedex enthretinises régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261 C CGT – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.





Numéro de rapport avant travaux : RAAT_27LAS0202

FICHE SYNTHESE MATERIEUX CONTENANT DE L'AMIANTE – PARTIE PRIVATIVE

MATERIEUX CONTENANT DE L'AMIANTE – PARTIE PRIVATIVE								
	Numéro : 27LAS0202 Adresse Logement : 33 rue PAUL VIGNY 77160 PROVINS							
11030	<u>Présence de calorifugeages, flocages ou faux plafonds amiantés (DAPP)</u> : NON ⊠ OUI □							
	Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation				
Prése	nce d'autres matériaux amia	antés dans le logement : NON	OUI ⊠					
	Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation				
	matoriaa Aumanio	255454		LE RC RT				
	Salle d'eau Cuisine Chambre n°1	Colle - Linoleum Colle - Linoleum Enduit / Plâtre - Peinture Colle - Linoleum						
	Chambre n°2	Enduit / Plâtre - Peinture						
*Légende :								
1 2	Evaluation périodique visuelle ND Non Dégradé Surveillance du niveau d'empoussièrement MD Matériau dégradé							
3								

IIalle





<u>Préconisations à respecter pour les travaux d'aménagement intérieurs concernant les matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>

Ces préconisations sont à prendre en compte dans le cas ou des matériaux amiantés ont été repérés dans votre

logement.

Il est interdit de déposer - arracher - les matériaux concernés.

Nous vous rappelons qu'en perçant ou en ponçant par exemple, vous pouvez être amenés à abîmer le matériau

contenant de l'amiante et ainsi libérer des fibres dans l'air.

Pour des travaux sur ou à proximité de ces matériaux nous vous conseillons d'avoir recours à un professionnel.

A défaut :

Vous pouvez recouvrir les dalles de sol par un lé, une moquette, avec encollage en périphérie de la pièce

seulement avec adhésifs ou pistolet à colle.

Vous pouvez percer ponctuellement sous réserve : d'utiliser des équipements de protection individuels adaptés et

jetables (kit de protection amiante : protection respiratoire jetable avec filtre P3, combinaison jetable de type

5...), de protéger la zone de travail, de travailler en mouillant préalablement le support, de nettoyer avec une

serpillière humide après intervention (à jeter après travaux), d'utiliser un double ensachage pour les déchets

(matériels de protection, de nettoyage, poussières...) à jeter dans les dépôts spécifiés par les services municipaux,

de démonter sans casser, d'utiliser des outils manuels ou à faible vitesse de rotation...

Vous pouvez également consulter le site de la Cramif :

http://www.cramif.fr

Date :	Signature :